

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

A M

.....

Madame,
Monsieur,

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à votre connaissance que huit points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 29/3/2012 en la Maison communale de Rhisnes à 19 H 30 précises. Les cinq premiers ont été déposés par Monsieur Soutmans, Conseiller Communal ECOLO, le sixième est issu du groupe PS, tandis que les deux derniers émanent conjointement des groupes PS et ECOLO.

Ils sont libellés de la manière suivante :

1. **Rappel Conseil Communal précédent** : Lors du Conseil Communal précédent, le Collège nous a répondu qu'en l'absence de l'Echevin de l'Environnement, la question ne pouvait être traitée. Malgré notre étonnement, nous la réintroduisons donc à ce Conseil avec un ajout :
 - a. **Communes zéro pesticide** : Quelles sont les mesures prises par le Collège notamment en matière de formation et d'acquisition de matériel suite à l'information sur la gestion différenciée du 14 février 2011 et l'obligation légale en 2012 de lutte intégrée et donc ne plus recourir à aucun pesticide dans les espaces publics (y compris les espaces pavés et recouverts de gravier) ?
 - b. Quelles sont les **actions** soutenues et/ou promues par le Collège dans le cadre de :
 - i. La semaine sans pesticide ?
 - ii. La quinzaine de l'eau ?
 - iii. La lutte contre les plantes invasives ?
2. **Suppression des passages à niveaux à Rhisnes et Bovesse** :
 - a. Suite à l'information SNCB de ce mercredi 28 mars, quelles dispositions ont été prises par le Collège en matière de plan de mobilité pour Rhisnes ?
 - b. Quand aura lieu l'information des citoyens de Bovesse à ce sujet ?
3. **Aménagements de sécurité rue du Noly à St Denis-Bovesse** : le Bourgmestre a annoncé que les accords avec la Râperie de Lonchamps permettraient des aménagements de sécurité à Saint-Denis et à Bovesse ; ce que le SPW avait de son côté annoncé pour la fin de l'année dernière. Où en est-on aujourd'hui dans la concrétisation de ces projets ?
4. **Merlon de Rhisnes** :
 - a. le merlon terminé, le Collège avait convenu avec l'entrepreneur une réfection de la voirie : quand débiteront ces travaux ?

- b. pour éviter des glissements de terrain, ce merlon devrait être planté : le Collège a-t-il reçu des garanties à ce sujet ?

5. Réorganisation des TEC Hesbaye :

- a. Le Collège a-t-il été consulté dans le cadre du plan de réorganisation des TEC sur le territoire de notre Commune ?
- b. Quelles options ont été défendues par le Collège ?

6. Ruelle Mouchet-aménagement de la voirie

Le Groupe PS est déjà intervenu en Conseil sur cette question et, en l'absence de réactions et, à tout le moins d'informations, souhaite aborder, une nouvelle fois, la question, espérant recueillir, cette fois, l'attention de la Majorité.

Les riverains de cette rue réclament, depuis près d'un an, des aménagements garantissant leur sécurité. Trop de voitures hélas utilisent cette voirie en ne respectant pas la signalisation en place (vitesse excessive) et le rond-point aménagé à cet endroit. Une réflexion globale, que nous demandons depuis longtemps, devait, nous avait-on répondu, être menée mais, à ce jour, ne voyant rien venir, nous nous permettons de solliciter une attention particulière pour les habitants de ce quartier de La Bruyère qui doivent recevoir à présent, à la veille de la bonne saison propice aux promenades, réponse à leur sollicitation.

- 7. CRLB :** Au vu notamment du budget 2012 qui ne prévoyait pas de subvention pour le Centre Rural de La Bruyère, quels soutiens cette institution locale, très active et appréciée, peut-elle espérer à l'avenir du Collège ?

- 8. Cadre du personnel :** Le Collège avait annoncé, lors de la présentation du budget 2012, une augmentation du cadre du personnel (secrétariat, service population, coordinateur animateur ...). Par ailleurs, à la même époque, une employée et un ouvrier étaient admis à la pension. Depuis lors, une bibliothécaire a également mis un terme à sa carrière, un conseiller en énergie n'aurait pas été remplacé et, enfin, le conseiller en aménagement du territoire et urbanisme sera aussi admis prochainement à la retraite. Des questions se posent donc :

- a. Le cadre du personnel sera-t-il ou a-t-il été revu ? Le cas échéant, dans quelles mesures et pour quel(s) projet(s) ?
- b. Des appels à candidature seront-ils ou ont-ils été effectués pour chacun de ces postes (avec profil de fonction et examen) ?
- c. Sous quels statuts ces membres du personnel seront-ils ou ont-ils été engagés ?

La Bruyère, le 26/3/2012

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE